

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2099

26 octobre 2009

### SOMMAIRE

ACS Dobfar Generics S.A. ....	100751	Grupo Marmara Invest (Lux) S.A. ....	100752
Aetos Lux S.A. ....	100750	Halm B.V. ....	100745
Agorà Finance S.A. ....	100752	"Halm Holdings S.à.r.l." ....	100742
Altadis Luxembourg S.A. ....	100736	IRIS Specialized Asset Management ....	100752
Ambres S.A. ....	100749	Metimmo SCI ....	100733
Anfinanz Holding S.A. ....	100752	Monier Holdings GP S.A. ....	100706
Arrivalstar S.A. ....	100733	Norroy S.à.r.l. ....	100737
Baha Holdings S.à.r.l. ....	100737	Patoca S.A. ....	100750
Big Six S.A. ....	100739	Premierescomite Aline Mayrisch ....	100734
Boiling Bay S.à.r.l. ....	100745	Promark Holding S.A. ....	100738
Borely Development S.A. ....	100747	Scirocco S.à r.l. ....	100751
Bridel Lotissement S.A. ....	100741	SEB 10 - SICAV - FIS ....	100746
Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch ....	100746	Skype Communications ....	100745
Cedar Rock Holdings S.à.r.l. ....	100746	Top Fly S.A. ....	100738
Cresset S.A. ....	100738	Turtle Finance SP II S.à r.l. ....	100742
Diagonal Blue S.à r.l. ....	100741	Turtle Finance SP I S.à r.l. ....	100747
E&G Fonds ....	100739	Valora S.A. ....	100736
Eurothea S.A. ....	100751	Weather Finance II S.à r.l. ....	100742
Globo S.A. ....	100752	Weather Finance I S.à r.l. ....	100747
		WP FlexPack Holdings ....	100741

**Monier Holdings GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.537.

## STATUTS

***N.B La version anglaise (faisant foi) est publiée au Mémorial C-N° 2098 du 26 octobre 2009.***

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. American International Group, Inc, une société constituée et existant selon les lois de Delaware, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, inscrite au Register of Companies Delaware sous le numéro 0658607, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

2. Apollo Special Opportunities Managed Account, LP, une société constituée et existant selon les lois de Delaware, avec siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, pas inscrite au Register of Companies, Delaware, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

3. Apollo Strategic Value Master Fund, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limits, PO Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Register of Companies of Cayman Islands sous le numéro WK-17448, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

4. Apollo Value Investment Master Fund, L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à c/o Walkers Corporate Services Limits, PO Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Register of Companies of Cayman Islands sous le numéro WK-18499, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

5. Aquilae CLO I plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmasterplace, Dublin 1, Ireland, inscrite au Registrar of Companies, Ireland sous le numéro 375620, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

6. Aquilae CLO II plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmasterplace, Dublin 1, Ireland, inscrite au Registrar of Companies, Ireland sous le numéro 412944, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

7. Atrium VI, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à PO Box 1093 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Register of Companies of Cayman Islands sous le numéro 181803, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

8. Avoca CLO II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Netherlands Commercial Register sous le numéro 34189030, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

9. Avoca CLO III plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 372120, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

10. Avoca CLO IV plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 404748, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

11. Avoca CLO V plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 411536, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

12. Avoca CLO VIII plc (ex Uinta VI Limited), une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 436161, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

13. Avoca Credit Opportunities plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, inscrite au Registrar of Companies Ireland sous le numéro 424581, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

14. Merrill Lynch International Bank Limited, London Branch, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 2312079, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
15. Banca Monte dei Paschi di Siena Spa, une société constituée et existant selon les lois d'Italie, avec siège social à Piazza Salombeni 3, 53100 Siena, Italie, inscrite au Registro delle Imprese di Siena sous le numéro 884060526, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
16. Banco Spirito Santo S.A., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à 33 Queen Street, London EC3R 1ES, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro FC008835, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;
17. Bank of Scotland plc, une société constituée et existant selon les lois l'Ecosse, avec siège social à The Mound, Edinburgh EH1 1YZ, inscrite au Registrar of Companies for Scotland sous le numéro SC327000, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
18. Banque Spirito Santo et de la Venetie, une société constituée et existant selon les lois de France, avec siège social à 45 Avenue Georges Mandel, 75116 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542022983, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
19. Barclays Bank Plc, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à 1 Churchill Place, London E14 5HP, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 1026187, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
20. Betula Funding 1 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Olympic Plaza, Fred. Roeskestraat 123, HG, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34299962, correspondance à envoyées à Landesbanki Islands hf London Branch, Old Change House, 128 Queen Victoria Street, London EC4 4BJ, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
21. Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 115.069, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
22. BNP Paribas Milan Branch, une société constituée et existant selon les lois de France, avec siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro CE FR76662042449, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 août 2009;
23. BNP Paribas S.A., une société constituée et existant selon les lois de France, avec siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro CE FR76662042449, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;
24. Cadogan Square CLO III B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 3425297, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
25. Cadogan Square CLO IV B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34264969, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
26. Cairn CLO I B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34245518, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
27. Cairn CLO II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34257396, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
28. Caja de Ahorros del Mediterraneo, une société constituée et existant selon les lois d'Espagne, avec siège social à CI San fernando 40, 03001 Alicante, Espagne, inscrite au CIF Companies Register sous le numéro G03046562, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;
29. Calyon, une société constituée et existant selon les lois de France, avec siège social à 9, Quai du President Paul Dourner, 92920 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304187701,

dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

30. Calyon S.A. Succursale di Milano, une société constituée et existant selon les lois d'Italie, avec siège social à Via Brera, 21, 20121 Milan, Italie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro 1478925, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

31. CIFC Funding 2006-II, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Boundary Hall, Cricket Square, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, pas inscrite au Companies' Register of the Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

32. CIT Bank Limited, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34260407, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

33. CIT Bank Limited (Lending Services Corporation), une société constituée et existant selon les lois de Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States, inscrite au Register of Companies Delaware sous le numéro 0244375, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

34. Citigroup Financial Products Inc., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Citigroup Centre, 33 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 10882495, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

35. Clarenville CDO S.A., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 86.222, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

36. Clavos Euros CDO Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 4th Floor, 25-28 Adelaide Road, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 439598, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

37. Crédit Mutuel Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS Niederlassung Deutschland, une société constituée et existant selon les lois d'Allemagne, avec siège social à Wilhelm Leuschner Str. 9-11, D-60385 Frankfurt am Main, inscrite au Commercial Register sous le numéro HRB 46820, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

38. Concorde CLO I B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34280118, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

39. Contego CLO I B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 3424106, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

40. Crédit Coopératif, une société constituée et existant selon les lois de la France, avec siège social à Parc de la Défense, 33 Rue de Trois Fontanot, BP 211, Nanterre Cedex, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B349974931, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

41. Crédit Industriel et Commercial, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Veritas House, 125 Finsbury Pavement, London EC2A 1HX, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro FC016549, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

42. Cromarty CLO Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, IFSC Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 434561, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

43. Deutsche Bank AG London Branch, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro BR000005, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

44. Diversified European Credit SA, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 76.696, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

45. Duchess I CDO SA, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 78.958, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

46. Duchess IV CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34188702, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

47. Duchess IX CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34279345, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

48. Duchess V CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34227511, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

49. Duchess VI CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34243397, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

50. Duchess VII CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34250006, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

51. Eaton Vance CDO VII plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbournmaster Place, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, pas inscrite au Companies' Registration Office Ireland, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

52. Eaton Vance CDO X plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 85 Merrion Square, Dublin 2, Ireland, pas inscrite au Companies' Registration Office Ireland, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

53. Egret Funding CLO 1 plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 4<sup>th</sup> Floor, Hanover building, Windmill Lane; Dublin 2, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 457923, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

54. EURO Atlantis CLO Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 4<sup>th</sup> Floor, Hanover Building, Windmill Lane, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 457923, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

55. Euro-Galaxy CLO BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Frederik Roeskestraat 123, 1096 EE, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 816032087, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

56. Euro-Galaxy CLO II BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Frederik Roeskestraat 123, 1096 EE, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 817258267, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

57. European Credit (Luxembourg) S.A., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72.192, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

58. European Enhanced Loan Fund, S.A., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.364, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

59. Fairway Loan Funding Company, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à PO Box 1093 GT, Queensgate House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

60. Fortis Bank NV/Fortis Banque S.A., une société constituée et existant selon les lois de la France, avec siège social à 30, Quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542079041, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

61. Fugu CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 33203015, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

62. Gillespie CLO plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, I.F.S.C., Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 417769, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

63. Goldman Sachs Strategic Investments (UK) Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 1122503, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

64. ELQ Investors Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 01122503, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

65. Grayson & Co, une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis, avec siège social à 2 International Place, Boston, MA 02110, United States, inscrite au Companies' Register of the United States sous le numéro 3495406, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

66. Gresham Capital CLO II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34252105, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

67. Gresham Capital CLO III B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34255439, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

68. Gresham Capital CLO V B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Amsteldijk 166, 1079LH, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34288393, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

69. Gresham Capital CLO1 B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34241065, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

70. Halcyon Structured Asset Management European CLO 2006-II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à 477 Madison Ave, New York, NY 10022, United States, pas inscrite au Companies' Register of the Netherlands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

71. Harbourmaster CLO 10 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34267259, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

72. Harbourmaster CLO 4 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34208932, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

73. Harbourmaster CLO 5 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34220949, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

74. Harbourmaster CLO 7 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 342398289, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

75. Harbourmaster CLO 8 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34225424, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

76. Harbourmaster CLO 9, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34256429, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

77. Harbourmaster Pro-Rata CLO 2 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 342416512, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

78. Harbourmaster Pro-Rata CLO 3 BV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34264216, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

79. Highlander Euro CDO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34206403, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

80. Highlander Euro CDO III B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34255865, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

81. Hollandsche Bank-Unie N.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Coolsingel, nr 104, 3011 AG Rotterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 33259495, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

82. HSBC France, une société constituée et existant selon les lois de la France, avec siège social à 103 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775670284, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

83. HSBC BANK PLC Milan Branch, une société constituée et existant selon les lois d'Italie, avec siège social à Piazzetta Maurilio Bossi 1, 21121 Milan, Italie, inscrite au Registro delle Imprese presso Tribunale di Milano sous le numéro 1187476, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

84. Hudson CLO 1 B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34250565, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

85. Investec Bank plc, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à 2 Gresham Street, London, EC2V 7QP, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 489604, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

86. JP Morgan Securities Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à 125 London Wall, London EC2Y 5AJ, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 938937, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

87. JPMorgan Chase Bank N.A., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à 125 London Wall, London EC2Y 5AJ, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro BR000746, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

88. King's Cross Asset Funding 30 SARL, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 6, Rue Philippe, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.029, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

89. King's Cross Asset Funding 39 SARL, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 6, rue Philippe, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.902, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

90. Landsbanki Islands hf., une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Old Change House, 128 Queen Victoria Street, London EC4A 4BJ, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro

FC026112, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

91. Leveraged Finance Europe Capital I, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 31459456, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

92. Leveraged Finance Europe Capital II, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34188557, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

93. Leveraged Finance Europe Capital III, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34209908, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

94. Leveraged Finance Europe Capital V, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Fred. Roeskestraat 123, HG, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34270400, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

95. Leveraged Finance Europe Capital IV, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34246043, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

96. LightPoint Pan-European CLO 2006 P.L.C., une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 420632, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

97. LightPoint Pan-European CLO 2007 P.L.C., une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 430881, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

98. Lily (Lux) Sàrl, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.832, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

99. Ranelagh Nominees Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à 25 Gresham Street, London, EC2V 7HN, inscrite Companies' House, England and Wales sous le numéro 00293241, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

100. Lombard Street CLO I plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 19-20 City Quay, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 418610, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

101. M&G Dynamic European Loan Fund Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à c/o Investors Fund Services, Block D, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 404836, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

102. M&G European Loan Fund Ltd, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à c/o Investors Fund Services, Block D, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 404879, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

103. Madison Park Funding VI, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à PO Box 1093 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Register of Companies of Cayman Islands sous le numéro 172915, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

104. Magi Funding I plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmasterplace, Dublin 1, Ireland, inscrite au Registrar of Companies, Ireland sous le numéro 401123, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

105. Malin CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34239241, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

106. Marquette US/European CLO plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à AIB International Centre, IFSC, Dublin, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 416750, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

107. Unicredit Mediocredito Centrale SpA, une société constituée et existant selon les lois d'Italie, avec siège social à Via Piemonte no.51, 00187 Rome, Italie, inscrite au Companies' Register Rome sous le numéro 00594040586, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

108. Merrill Lynch International Bank Limited, London Branch, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 2312079, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

109. Mizuho Corporate Bank, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Apollolaan 171, 1077 AS Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 33138252, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

110. N M Rothschild and Sons Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à New Court, St Swithian's Lane, London EC4P 4DN, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 0092579, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

111. Nash Point CLO, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 85 Merrion Square Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 417046, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

112. Natixis Zweigniederlassung Deutschland, une société constituée et existant selon les lois d'Allemagne, avec siège social à Im Trutz Frankfurt 55, D-60322, Frankfurt am Main, Germany, inscrite au Handelsregister, Frankfurt sous le numéro HRB 81938, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

113. Neptuno CLO I B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnasustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34260406, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

114. Neptuno CLO II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnasustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34260407, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

115. Oak Hill Credit Alpha Fund (Offshore), Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker SPV Limited, Walker House Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Register of Companies' of Cayman Islands sous le numéro WK-162046, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

116. Oak Hill Credit Opportunities Financing, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker SPV Limited, Walker House Mary Street, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Register of Companies' of Cayman Islands sous le numéro WK-155267, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

117. Oak Hill European Credit Partners I plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 408214, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

118. Oak Hill European Credit Partners II plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 426221, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

119. Prospect Funding I, LLC, une société constituée et existant selon les lois de Delaware, avec siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Wilmington DE 1980, USA, inscrite au Register of Companies, Delaware sous le numéro 3825208, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

120. Prospero CLO II B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Fred. Roeskestraat 123, HG, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34236121, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 5 octobre 2009;

121. Queen Street CLO I B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34258779, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

122. Coöperative Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. Milan, une société constituée et existant selon les lois d'Italie, avec siège social à Via 16, 20121 Milano, Italie, inscrite au Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Milano sous le numéro 11280940153, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

123. Rabobank Nederland acting through Rabobank International Paris, une société constituée et existant selon les lois de la France, avec siège social à 69, Boulevard Haussmann, 75008, Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B380404764, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

124. Race Point IV CLO Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Cayman Islands KY1-9002, inscrite au Cayman Islands Company Register sous le numéro WK-171629, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

125. Richmond Partners Master Limited, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à PO Box 308, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite au Cayman Islands Company Register sous le numéro MC 135619, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

126. RMF Euro CDO III plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 4<sup>th</sup> Floor, 25-28 Adélaïde Road, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 397933, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

127. RMF Euro CDO IV plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 4<sup>th</sup> Floor, 25-28 Adélaïde Road, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 414040, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

128. RMF Euro CDO V plc, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 4<sup>th</sup> Floor, 25-28 Adélaïde Road, Dublin 2, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 426661, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

129. Rockall CLO B.V., une société constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Trade Register of the Chamber of Commerce, Amsterdam sous le numéro 34239239, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

130. Royal Bank of Scotland plc, une société constituée et existant selon les lois d'Ecosse, avec siège social à 36 St Andrews Square Edinburgh, EH2 2YB, inscrite au Registrar of Companies for Scotland sous le numéro 90312, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

131. West Register Investments Limited, une société constituée et existant selon les lois de la France, avec siège social à 94 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421259730, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

132. Saltri S.à.r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.171, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

133. Sankaty High Yield Partners II, L.P., une société constituée et existant selon les lois de Delaware, avec siège social à 1013 Centre Road, Wilmington DE 19805, USA, inscrite au Commercial Register of Delaware sous le numéro 3119190, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

134. Sankaty High Yield Partners III, L.P., une société constituée et existant selon les lois de Delaware, avec siège social à 1013 Centre road Wilmington DE 19805 USA, inscrite au Commercial Register of Delaware sous le numéro 3372882, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

135. Sark Master Fund Limited, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à PO Box 309, Uglund Huose, George Town, Cayman Islands, KY1-1104, inscrite au Registrar of Companies' of the Cayman Islands sous le numéro 122505, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

136. Senior Debt Portfolio, une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis, avec siège social à 2 International Place, Boston, MA 02110, United States, inscrite au Companies' Register of the United States sous le numéro

3254322, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

137. Siemens Financial Services Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, avec siège social à Sefton Park, Bells Hill, Stoke Poges, Buckinghamshire SL2 4JS, inscrite au Companies' House, England and Wales sous le numéro 646166, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

138. Société Générale, une société constituée et existant selon les lois de la France, avec siège social à 29, Boulevard Haussman, 75009 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552120222, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

139. Southport CLO, Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à PO Box 1093 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

140. Stravinsky I P.L.C. (Factor), une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 5 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin, Ireland, inscrite au Companies' Registration Office Ireland sous le numéro 432477, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 28 septembre 2009;

141. Sumitomo Mitsui Banking Corporation, une société constituée et existant selon les lois de Belgique, avec siège social à Avenue des Arts 58, Box 18, 1000 Brussels, Belgium, inscrite au Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0413172884, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009;

142. TowerBrook Investors III L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

143. TowerBrook Investors III (Parallel) L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

144. TowerBrook Investors III Executive Fund L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïman, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, pas inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

145. Universal Credit S.A. Compartment A, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.879, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

146. Universal Credit S.A. Compartment B, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.879, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

147. Universal Credit S.A. Compartment D, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.879, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

148. Universal Credit S.A. Compartment W, une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.879, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

149. Varde Investment Partners, LP, une société constituée et existant selon les lois des Etats-Unis, avec siège social à 8500 Normandale Lake Boulevard Ste 1500, Minneapolis, MN 55437, United States, inscrite au Companies' Register of the United States sous le numéro 3462095, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 29 septembre 2009;

150. York Global Finance 51 S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 30 septembre 2009;

151. AIM Services S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 74.676, dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 6 octobre 2009.

Les procurations, paraphées par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Monier Holdings GP S.A." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio. La Société peut agir en tant que associé commandité /gérant de Monier Holdings S.C.A. et Monier Participations S.à r.l.

3.2 Etant entendu que la Société ne participera à aucune transaction qui pourra être qualifiée d'activité réglementée du secteur financier, la Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 Dans les mêmes limites que celles prévues sous 3.2, la Société pourra réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 32.499,97), représenté par trois millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (3.249.997) actions, dont huit cent vingt-sept mille cent vingt-neuf virgule sept huit deux deux (827.129,7822) actions de

classe A et deux millions quatre cent vingt-deux mille huit cent soixante-sept virgule deux un sept huit (2.422.867,2178) actions de classe B, chaque action ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01).

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.2 des présents statuts ("Capital social autorisé"), le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Le capital social de la Société sera représenté par des actions de classe A et des actions de classe B, sous condition que les actions de classe B soient convertibles en actions de classe A conformément à la loi et sous réserve des dispositions énoncées dans un pacte d'actionnaires formé, le cas échéant, entre la Société et ses actionnaires, entre autres, tel que modifié le cas échéant (le "Pacte d'Actionnaires"). Les actions de classe A et de classe B ont les mêmes droits économiques. A des fins de précision, les actions de classe A et de classe B participeront pari passu et au prorata dans toutes distributions aux détenteurs des actions.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## 5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq milliards d'Euros (EUR 5.000.000.000), représenté par cinq cents milliards (500.000.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (EUR 0,01) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions de classe A et de classe B ayant chacune la même valeur nominale et donnant proportionnellement droit aux paiements de dividendes et de toute distribution autre que par le biais de dividendes.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les actions peuvent être émises en fractions inférieures à une action. Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, à condition que les actions ne pourront voter que si la somme des fractions d'actions équivaut à une ou plusieurs actions entières.

## Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

## Art. 8. Propriété et transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions. Le conseil d'administration peut refuser d'enregistrer une cession si la déclaration ou la notification, le cas échéant, ne contient pas d'information précise quant au nouvel actionnaire et au nombre d'actions qu'il détient.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer une assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à partir de l'année sociale de la Société, qui doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue le deuxième mardi en mai à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

### 11.3 Quorum

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans ces statuts, le quorum requis pour les délibérations (autre que les ajournements) de l'assemblée générale des actionnaires sera atteint par les personnes présentes qui détiennent (ou représentent) vingt pourcent (20%) du capital social émis par la Société; à condition que si endéans trente (30) minutes de l'heure choisie pour l'assemblée générale des actionnaires un quorum n'est pas présent ou si le quorum cesse d'être rempli, l'assemblée générale des actionnaires sera ajournée au même jour de la semaine suivante (ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable au jour ouvrable suivant) à la même heure et au même lieu, et une convocation écrite y relative devra être envoyée par le président du conseil d'administration aux actionnaires qui ont le droit d'être convoqués à la première assemblée, endéans vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Si, lors de la nouvelle assemblée ajournée, un quorum n'est pas présent après trente (30) minutes ou si pendant l'assemblée le quorum n'est plus rempli, les actionnaires présents forment le quorum requis (le "Quorum Réduit"), à condition que cette assemblée ajournée à Quorum Réduit ne puisse pas délibérer sur un point qui n'était pas compris dans l'ordre du jour de cette assemblée lors de la convocation envoyée aux actionnaires.

### 11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital social présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.4.3 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

**Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

### **Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

## **D. Le conseil d'administration**

### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expres-

sément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 La Société doit être gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres et jusqu'à dix (10) membres, comprenant des "Administrateurs de Classe A", des "Administrateurs de Classe B", des "Administrateurs Communs", des "Administrateurs Indépendants", et/ou un "Directeur Général", tel que nommé le cas échéant conformément à la loi et sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

16.2 Un président du conseil d'administration est nommé conformément à l'article 17 ci-dessous et un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration peut être choisi par le conseil d'administration.

16.3 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

16.4 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment sans préavis et sans raison par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 17. Président.** Un président (le "Président") sera nommé par le conseil d'administration conformément aux dispositions énoncées dans le Pacte d'Actionnaires.

#### **Art. 18. Durée du mandat.**

18.1 Toutes les personnes nommées conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires comme membres du premier conseil d'administration sont nommées pour une durée initiale de trois (3) ans (sauf révocation ou démission antérieure), à l'exception des administrateurs indépendants (comme définis dans le Pacte d'Actionnaires) qui sont nommés pour une durée d'un (1) an. Chaque administrateur subséquent est nommé pour une durée égale à la période la plus longue entre (A) un an et (B) jusqu'au moment où le successeur de cet administrateur est valablement nommé conformément à la loi et à la procédure énoncée dans le Pacte d'Actionnaires, sauf révocation ou démission antérieure. Si un administrateur cesse son mandat de membre de conseil d'administration pour une raison quelconque, le conseil d'administration doit, le plus tôt possible, convoquer une assemblée afin de réattribuer ce mandat conformément aux procédures énoncées dans le Pacte d'Actionnaires.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Un avis de convocation écrit relatif à toute réunion du conseil d'administration doit être émis au moins trois (3) jours ouvrable avant la date prévue pour cette réunion, à condition que, si selon l'avis du Président, il y a des chances considérables que les intérêts de la Société et de ses filiales pourraient être lésés si les affaires à l'ordre du jour de cette assemblée n'étaient pas traitées d'urgence, une convocation dans les quarante-huit (48) heures peut être émise; à condition que cette convocation n'est pas nécessaire en cas de consentement unanime des administrateurs. La convocation peut être faite par courrier, téléfax ou courrier électronique et doit contenir, entre autre, le lieu, la date et l'heure de la réunion et un ordre du jour qui comporte les questions à soumettre à la délibération du conseil avec tous les documents et contrats y relatifs sujets à délibération (ou des résumés des conditions et termes principaux de ces documents), dans la mesure où ils sont disponibles à ce moment. Tout administrateur peut renoncer au droit d'être convoqué (en ce qui le concerne) par consentement écrit ou par la présence de cet administrateur pendant la réunion. Un avis de convocation ne sera pas requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

19.2 Un "Jour Ouvrable" est un jour autre que le samedi, dimanche ou un jour férié pendant lesquels les institutions bancaires de la République Fédérale d'Allemagne, la République Française, le Grand-Duché du Luxembourg et le Royaume-Unis sont ouvertes.

**Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le Président préside à toute réunion du conseil d'administration.

**20.2 Quorum**

20.2.1 Toutes les décisions prises lors d'une réunion du conseil d'administration (la "Première Réunion") doivent être adoptées dans une réunion dans laquelle une majorité des administrateurs (jusqu'à la survenance d'un "Controlling Conversion Event" comme défini dans le Pacte d'Actionnaires), dont au moins un (1) administrateur de Classe A et un (1) administrateur de Classe B, dont aucun peut être un administrateur indépendant (comme ce terme est défini dans le Pacte d'Actionnaires sous "Indépendant Director") sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes après l'heure choisie pour la Première Réunion ou si pendant la Première Réunion le quorum n'est plus rempli, la Première Réunion sera ajournée au même jour la semaine prochaine (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, au jour ouvrable suivant) à la même heure et au même lieu (la "Seconde Réunion"), et une convocation écrite y relative sera diffusée par le Président du conseil d'administration aux autres administrateurs par e-mail ou fax endéans les vingt-quatre (24) heures de l'ajournement. Le quorum requis à cette Deuxième Réunion sera de (i) cinq (5) administrateurs présents ou représentés, si aucun des Administrateurs de Classe A n'était présent ou représenté à la Première Réunion, ou quatre (4) administrateurs, si aucun des Administrateurs de Classe B n'était présent ou représenté à la Première Réunion, et cette Seconde Réunion ne pourra pas valablement délibérer sur des points qui n'ont pas figuré à l'ordre du jour de la Première Réunion lors de la convocation initiale diffusée aux administrateurs. Si, lors de la Seconde Réunion, le quorum susmentionné n'est pas atteint après trente (30) minutes ou si pendant la Seconde Réunion le quorum n'est plus rempli, la Seconde Réunion sera ajournée de nouveau de deux (2) Jours Ouvrables, à la même heure et au même lieu (la "Troisième Réunion"), et une convocation y relative sera diffusée par le Président du conseil d'administration aux autres administrateurs par e-mail ou fax rapidement après cet ajournement. Le quorum requis pour cette Troisième Réunion sera atteint par la présence de trois (3) administrateurs présents ou représentés à cette Troisième Réunion et cette Troisième Réunion ne peut pas délibérer sur des points qui n'ont pas figurés à l'ordre du jour de la Première Réunion lors de la convocation initiale envoyée aux administrateurs.

**20.3 Vote**

20.3.1 Le Conseil d'Administration peut prendre toute décisions lors d'une réunion (ou par consentement écrit au lieu de la réunion) par le vote ou consentement affirmatif des administrateurs présents qui votent et conformément aux majorités requises telles que prévues dans le Pacte d'Actionnaires.

20.3.2 Des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu et sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.3.3 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un de ses collègues.

20.3.4 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent à tous fins, inclus pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.3.5 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

**20.4 Observateurs au Conseil d'Administration**

20.4.1 Des observateurs sans droits de vote seront nommés en conformité avec les dispositions du Pacte d'Actionnaires.

20.4.2 Tous ces observateurs peuvent seulement assister aux réunions du conseil d'administration en leur qualité d'observateur et ne peuvent, en aucun cas, participer dans les discussions des administrateurs sauf si la demande émane des administrateurs présents ou représentés. Dans tous les cas, aucune observation ou conseil remis par les observateurs

aura une valeur obligatoire pour les administrateurs et les décisions adoptées à la majorité des administrateurs présents ou représentés seront toujours valablement adoptées, nonobstant les avis des observateurs.

20.4.3 En plus, ces observateurs auront le droit pendant la réunion d'avoir accès à toutes les informations ou consulter tous les documents soumis aux administrateurs aux fins de cette réunion, sous réserve des mêmes obligations de confidentialité applicables aux administrateurs. Les observateurs ne peuvent en aucun cas enregistrer ou copier de telles informations ou tels documents.

#### 20.5 Comités

20.5.1 Le conseil d'administration peut, le cas échéant, former des comités dont les membres sont des membres du conseil d'administration.

20.5.2 Un observateur au conseil d'administration nommé suivant les dispositions de l'article 20.4 de ces statuts peut agir en tant qu'observateur d'un comité, sur invitation du comité, sous réserve des mêmes conditions et limitations que celles prévues par l'article 20.4.

#### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs à condition qu'au moins un de ces administrateurs est résident au Luxembourg, ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué conformément aux règles d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la Société**

#### **Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

### **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 25. Bénéfices.**

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### **Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.**

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## **G. Liquidation**

**Art. 27. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## **H. Loi applicable**

**Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1. American International Group, Inc, susnommée,  
a payé cent quatre virgule quatre quatre six cinq Euros (EUR 104,4465) pour une souscription de dix mille quatre cent quarante-quatre virgule six cinq zéro six (10.444,6506) actions de classe A;
2. Apollo Spécial Opportunités Managed Account, LP, susnommée,  
a payé vingt-deux virgule neuf six neuf six Euros (EUR 22,9696) pour une souscription de deux mille deux cent quatre-vingt-seize virgule neuf cinq sept quatre (2.296,9574) actions de classe B;
3. Apollo Strategic Value Master Fund, L.P., susnommée,  
a payé vingt-huit virgule neuf quatre six Euros (EUR 28,946) pour une souscription de deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze virgule cinq neuf huit trois (2.894,5983) actions de classe B;
4. Apollo Value Investment Master Fund, L.P., susnommée,  
a payé vingt virgule zéro huit neuf quatre Euros (EUR 20,0894) pour une souscription de deux mille huit virgule neuf trois sept six (2.008,9376) actions de classe B;
5. Aquilae CLO I plc, susnommée,  
a payé vingt-neuf virgule sept sept six neuf Euros (EUR 29,7769) pour une souscription de deux mille neuf cent soixante-dix-sept virgule six neuf quatre (2.977,694) actions de classe A;
6. Aquilae CLO II plc, susnommée,  
a payé trente-sept virgule deux quatre sept six Euros (EUR 37,2476) pour une souscription de trois mille sept cent vingt-quatre virgule sept six deux quatre (3.724,7624) actions de classe A;
7. Atrium VI, susnommée,  
a payé vingt-neuf virgule cinq quatre sept trois Euros (EUR 29,5473) pour une souscription de deux mille neuf cent cinquante-quatre virgule sept trois trois sept (2.954,7337) actions de classe A;

8. Avoca CLO II B.V., susnommée,  
a payé quarante-neuf virgule six huit huit huit Euros (EUR 49,6888) pour une souscription de quatre mille neuf cent soixante-huit virgule huit huit un six (4.968,8816) actions de classe A;
9. Avoca CLO III plc, susnommée,  
a payé soixante-neuf virgule cinq six quatre trois Euros (EUR 69,5643) pour une souscription de six mille neuf cent cinquante-six virgule quatre trois quatre deux (6.956,4342) actions de classe A;
10. Avoca CLO IV plc, susnommée,  
a payé cent trente-neuf virgule un deux huit sept Euros (EUR 139,1287) pour une souscription de treize mille neuf cent douze virgule huit six huit cinq (13.912,8685) actions de classe A;
11. Avoca CLO V plc, susnommée,  
a payé deux cent cinquante-neuf virgule un trois sept un Euros (EUR 259,1371) pour une souscription de vingt-cinq mille neuf cent treize virgule sept zéro cinq un (25.913,7051) actions de classe A;
12. Avoca CLO VIII plc (ex Uinta VI Limited), susnommée,  
a payé cent quatre-vingt-seize virgule deux cinq neuf six Euros (EUR 196,2596) pour une souscription de dix-neuf mille six cent vingt-cinq virgule neuf cinq cinq huit (19.625,9558) actions de classe A;
13. Avoca Credit Opportunities plc, susnommée,  
a payé cinquante virgule neuf neuf cinq cinq Euros (EUR 50,9955) pour une souscription de cinq mille quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq quatre neuf cinq (5.099,5495) actions de classe A;
14. Merrill Lynch International Bank Limited, London Branch, susnommée, a payé soixante et onze virgule quatre zéro un neuf Euros (EUR 71,4019) pour une souscription de sept mille cent quarante virgule un neuf quatre deux (7.140,1942) actions de classe A
15. Banca Monte dei Paschi di Siena Spa, susnommée,  
a payé trois cent quarante-sept virgule cinq neuf huit un Euros (EUR 347,5981) pour une souscription de trente-quatre mille sept cent cinquante-neuf virgule huit un quatre deux (34.759,8142) actions de classe A;
16. Banco Spirito Santo S.A., susnommée,  
a payé deux cent sept virgule sept cinq un quatre Euros (EUR 207,7514) pour une souscription de vingt mille sept cent soixante-quinze virgule un quatre trois neuf (20.775,1439) actions de classe A;
17. Bank of Scotland plc, susnommée,  
a payé trois cent quatre-vingt-neuf virgule un deux trois trois Euros (EUR 389,1233) pour une souscription de trente-huit mille neuf cent douze virgule trois deux huit sept (38.912,3287) actions de classe A;
18. Banque Spirito Santo et de la Venetie, susnommée,  
a payé deux cent quarante-sept virgule six cinq zéro trois Euros (EUR 247,6503) pour une souscription de vingt-quatre mille sept cent soixante-cinq virgule zéro deux huit sept (24.765,0287) actions de classe A;
19. Barclays Bank Plc, susnommée,  
a payé cent trente et un virgule neuf quatre huit neuf Euros (EUR 131,9489) pour une souscription de treize mille cent quatre-vingt-quatorze virgule huit neuf trois trois (13.194,8933) actions de classe A;
20. Betula Funding 1 BV, susnommée,  
a payé cinquante virgule trois zéro zéro six Euros (EUR 50,3006) pour une souscription de cinq mille trente virgule zéro six deux quatre (5.030,0624) actions de classe A;
21. Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., susnommée,  
a payé trente et un virgule cinq huit zéro un Euros (EUR 31,5801) pour une souscription de trois mille cent cinquante-huit virgule zéro un deux neuf (3.158,0129) actions de classe A;
22. BNP Paribas Milan Branch, susnommée,  
a payé quatre cent quatre-vingt-onze virgule neuf quatre trois trois Euros (EUR 491,9433) pour une souscription de quarante-neuf mille cent quatre-vingt-quatorze virgule trois deux sept quatre (49.194,3274) actions de classe A;
23. BNP Paribas S.A., susnommée,  
a payé six cent vingt-deux virgule trois neuf trois cinq Euros (EUR 622,3935) pour une souscription de soixante-deux mille deux cent trente-neuf virgule trois quatre cinq deux (62.239,3452) actions de classe A;
24. Cadogan Square CLO III B.V., susnommée,  
a payé soixante-neuf virgule cinq six quatre trois Euros (EUR 69,5643) pour une souscription de six mille neuf cent cinquante-six virgule quatre trois quatre deux (6.956,4342) actions de classe A;
25. Cadogan Square CLO IV B.V., susnommée,  
a payé soixante-dix-neuf virgule cinq zéro deux un Euros (EUR 79,5021) pour une souscription de sept mille neuf cent cinquante virgule deux un zéro cinq (7.950,2105) actions de classe A;

26. Cairn CLO I B.V., susnommée,  
a payé soixante-dix-neuf virgule cinq zéro deux un Euros (EUR 79,5021) pour une souscription de sept mille neuf cent cinquante virgule deux un zéro cinq (7.950,2105) actions de classe A;
27. Cairn CLO II B.V., susnommée,  
a payé cent virgule quatre quatre neuf six Euros (EUR 100,4496) pour une souscription de dix mille quarante-quatre virgule neuf six (10.044,96) actions de classe A;
28. Caja de Ahorros del Mediterraneo, susnommée,  
a payé quatre cent quatre-vingt-seize virgule un sept quatre Euros (EUR 496,174) pour une souscription de quarante-neuf mille six cent dix-sept virgule quatre zéro trois deux (49.617,4032) actions de classe A;
29. Calyon, susnommée,  
a payé trois cent quatre-vingt-cinq virgule neuf quatre neuf un Euros (EUR 385,9491) pour une souscription de trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule neuf zéro neuf huit (38.594,9098) actions de classe A;
30. Calyon S.A., Succurcale di Milano, susnommée,  
a payé deux cent quatre-vingt-sept virgule huit huit huit six Euros (EUR 287,8886) pour une souscription de vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-huit virgule huit cinq huit un (28.788,8581) actions de classe A;
31. CIFIC Funding 2006-II, Ltd, susnommée,  
a payé cinquante-trois virgule trois sept cinq huit Euros (EUR 53,3758) pour une souscription de cinq mille trois cent trente-sept virgule cinq huit trois cinq (5.337,5835) actions de classe A;
32. CIT Bank Limited, susnommée,  
a payé deux cent soixante-neuf virgule zéro sept cinq Euros (EUR 269,075) pour une souscription de vingt-six mille neuf cent sept virgule quatre neuf huit (26.907,498) actions de classe A;
33. CIT Bank Limited (Lending Services Corporation), susnommée,  
a payé vingt-huit virgule cinq neuf quatre deux Euros (EUR 28,5942) pour une souscription de deux mille huit cent cinquante-neuf virgule quatre un neuf sept (2.859,4197) actions de classe A;
34. Citigroup Financial Products Inc., susnommée,  
a payé soixante et un virgule cinq neuf six un Euros (EUR 61,5961) pour une souscription de six mille cent cinquante-neuf virgule six zéro six cinq (6.159,6065) actions;
35. Clarenville CDO S.A., susnommée,  
a payé soixante-six virgule cinq trois deux six Euros (EUR 66,5326) pour une souscription de six mille six cent cinquante-trois virgule deux six trois cinq (6.653,2635) actions de classe A;
36. Clavos Euros CDO Limited, susnommée,  
a payé quarante-six virgule quatre neuf deux neuf Euros (EUR 46,4929) pour une souscription de quatre mille six cent quarante-neuf virgule deux neuf trois deux (4.649,2932) actions de classe A;
37. Crédit Mutuel Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS Niederlassung Deutschland, susnommée,  
a payé cent deux virgule zéro neuf quatre six Euros (EUR 102,0946) pour une souscription de dix mille deux cent neuf virgule quatre cinq huit huit (10.209,4588) actions de classe A;
38. Concorde CLO I B.V., susnommée,  
a payé cent soixante-cinq virgule neuf quatre cinq deux Euros (EUR 165,9452) pour une souscription de seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule cinq un six neuf (16.594,5169) actions de classe A;
39. Contego CLO I B.V., susnommée,  
a payé quatre-vingt-douze virgule quatre zéro six quatre Euros (EUR 92,4064) pour une souscription de neuf mille deux cent quarante virgule six quatre quatre deux (9.240,6442) actions de classe A;
40. Crédit Coopératif, susnommée,  
a payé deux cent neuf virgule deux huit sept sept Euros (EUR 209,2877) pour une souscription de vingt mille neuf cent vingt-huit virgule sept sept un sept (20.928,7717) actions de classe A;
41. Crédit Industriel et Commercial, susnommée,  
a payé cinq cent dix-neuf virgule neuf six neuf six Euros (EUR 519,9696) pour une souscription de cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-seize virgule neuf cinq sept sept (51.996,9577) actions de classe A;
42. Cromarty CLO Limited, susnommée,  
a payé cent cinquante-trois virgule zéro un zéro cinq Euros (EUR 153,0105) pour une souscription de quinze mille trois cent un virgule zéro cinq quatre (15.301,054) actions de classe A;
43. Deutsche Bank AG London Branch, susnommée,  
a payé deux cent soixante-huit virgule quatre six un sept Euros (EUR 268,4617) pour une souscription de vingt-six mille huit cent quarante-six virgule un six cinq cinq (26.846,1655) actions de classe A;

44. Diversified European Credit SA, susnommée,  
a payé quarante-huit virgule cinq un trois deux Euros (EUR 48,5132) pour une souscription de quatre mille huit cent cinquante-et-un virgule trois deux zéro un (4.851,3201) actions de classe A;
45. Duchess I CDO SA, susnommée,  
a payé soixante-treize virgule huit cinq un deux Euros (EUR 73,8512) pour une souscription de sept mille trois cent quatre-vingt-cinq virgule un deux trois neuf (7.385,1239) actions de classe A;
46. Duchess IV CLO B.V., susnommée,  
a payé trente-six virgule zéro zéro deux cinq Euros (EUR 36,0025) pour une souscription de trois mille six cent virgule deux quatre huit (3.600,248) actions de classe A;
47. Duchess IX CLO B.V., susnommée,  
a payé cent cinquante-trois virgule huit un un deux Euros (EUR 153,8112) pour une souscription de quinze mille trois cent dix-huit virgule un un six huit (15.318,1168) actions de classe A;
48. Duchess V CLO B.V., susnommée,  
a payé cent vingt-six virgule zéro zéro huit sept Euros (EUR 126,0087) pour une souscription de douze mille six cent virgule huit six huit (12.600,868) actions de classe A;
49. Duchess VI CLO B.V., susnommée,  
a payé deux cent seize virgule zéro un quatre neuf Euros (EUR 216,0149) pour une souscription de vingt et un mille six cent un virgule quatre huit huit (21.601,488) actions de classe A;
50. Duchess VII CLO B.V., susnommée,  
a payé soixante-treize virgule zéro huit trois sept Euros (EUR 73,0837) pour une souscription de sept mille trois cent huit virgule trois six huit cinq (7.308,3685) actions de classe A;
51. Eaton Vance CDO VII plc, susnommée,  
a payé vingt-quatre virgule zéro zéro un sept Euros (EUR 24,0017) pour une souscription de deux mille quatre cent virgule un six cinq trois (2.400,1653) actions de classe A;
52. Eaton Vance CDO X plc, susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois trois Euros (EUR 48,0033) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois trois zéro six (4.800,3306) actions de classe A;
53. Egret Funding CLO 1 plc, susnommée,  
a payé cent quarante-quatre virgule zéro un Euros (EUR 144,01) pour une souscription de quatorze mille quatre cent un virgule zéro zéro trois neuf (14.401,0039) actions de classe A;
54. EURO-Atlantis CLO Limited, susnommée,  
a payé soixante-dix-sept virgule neuf deux six Euros (EUR 77,926) pour une souscription de sept mille sept cent quatre-vingt-douze virgule six zéro quatre un (7.792,6041) actions de classe A;
55. Euro-Galaxy CLO BV, susnommée,  
a payé quatre-vingt-seize virgule neuf huit deux deux Euros (EUR 96,9822) pour une souscription de neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit virgule deux un cinq deux (9.698,2152) actions de classe A;
56. Euro-Galaxy CLO II BV, susnommée,  
a payé cent soixante-deux virgule zéro zéro sept six Euros (EUR 162,0076) pour une souscription de seize mille deux cent virgule sept six deux un (16.200,7621) actions de classe A;
57. European Credit (Luxembourg) S.A., susnommée,  
a payé deux cent trente-neuf virgule deux six un cinq Euros (EUR 239,2615) pour une souscription de vingt-trois mille neuf cent vingt-six virgule un cinq deux quatre (23.926,1524) actions de classe A;
58. European Enhanced Loan Fund, S.A., susnommée,  
a payé cent vingt virgule zéro trois deux six Euros (EUR 120,0326) pour une souscription de douze mille trois virgule deux six deux deux (12.003,2622) actions de classe A;
59. Fairway Loan Funding Company, susnommée,  
a payé vingt-six virgule huit sept huit huit Euros (EUR 26,8788) pour une souscription de deux mille six cent quatre-vingt-sept virgule huit sept huit quatre (2.687,8784) actions de classe A;
60. Fortis Bank NV/Fortis Banque SA, susnommée,  
a payé six cent quatre-vingt-six virgule zéro huit cinq sept Euros (EUR 686,0857) pour une souscription de soixante-huit mille six cent huit virgule cinq six cinq un (68.608,5651) actions de classe A;
61. Fugu CLO B.V., susnommée,  
a payé cent cinquante-neuf virgule sept cinq neuf trois Euros (EUR 159,7593) pour une souscription de quinze mille neuf cent soixante-quinze virgule neuf deux huit sept (15.975,9287) actions de classe A;

62. Gillespie CLO plc, susnommée,  
a payé quatre-vingt-quatorze virgule sept cinq deux trois Euros (EUR 94,7523) pour une souscription de neuf mille quatre cent soixante-quinze virgule deux trois quatre quatre (9.475,2344) actions de classe A;
63. Goldman Sachs Strategic Investments (UK) Limited, susnommée,  
a payé deux cent dix virgule cinq six six sept Euros (EUR 210,5667) pour une souscription de vingt et un mille cinquante-six virgule six sept un huit (21.056,6718) actions de classe A;
64. ELQ Investors, Limited, susnommée,  
a payé cent seize virgule neuf zéro zéro neuf Euros (EUR 116,9009) pour une souscription de onze mille six cent quatre-vingt-dix virgule zéro neuf deux deux (11.690,0922) actions de classe A;
65. Grayson & Co, susnommée,  
a payé deux cent quarante-cinq virgule quatre sept deux neuf Euros (EUR 245,4729) pour une souscription de vingt-quatre mille cinq cent quarante-sept virgule deux neuf quatre sept (24.547,2947) actions de classe A;
66. Gresham Capital CLO II B.V., susnommée,  
a payé trente-neuf virgule sept cinq un un Euros (EUR 39,7511) pour une souscription de trois mille neuf cent soixante-quinze virgule un zéro cinq trois (3.975,1053) actions de classe A;
67. Gresham Capital CLO III B.V., susnommée,  
a payé vingt-trois virgule six huit huit un Euros (EUR 23,6881) pour une souscription de deux mille trois cent soixante-huit virgule huit zéro huit six (2.368,8086) actions de classe A;
68. Gresham Capital CLO V B.V., susnommée,  
a payé deux cent neuf virgule quatre quatre huit un Euros (EUR 209,4481) pour une souscription de vingt mille neuf cent quarante-quatre virgule huit un trois cinq (20.944,8135) actions de classe A;
69. Gresham Capital CLO1 B.V., susnommée,  
a payé trente-neuf virgule sept cinq un un Euros (EUR 39,7511) pour une souscription de trois mille neuf cent soixante-quinze virgule un zéro cinq trois (3.975,1053) actions de classe A;
70. Halcyon Structured Asset Management European CLO 2006-II B.V., susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois trois Euros (EUR 48,0033) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois trois zéro six (4.800,3306) actions de classe A;
71. Harbourmaster CLO 10 BV, susnommée,  
a payé deux cent quatre-vingt-et-un virgule sept six sept deux Euros (EUR 281,7672) pour une souscription de vingt-huit mille cent soixante-seize virgule sept un six six (28.176,7166) actions de classe A;
72. Harbourmaster CLO 4 BV, susnommée,  
a payé deux cent vingt-deux virgule sept cinq sept Euros (EUR 222,757) pour une souscription de vingt-deux mille deux cent soixante-quinze virgule sept zéro un sept (22.275,7017) actions de classe A;
73. Harbourmaster CLO 5 BV, susnommée,  
a payé trois cent quarante virgule six six cinq un Euros (EUR 340,6651) pour une souscription de trente-quatre mille soixante-six virgule cinq un trois six (34.066,5136) actions de classe A;
74. Harbourmaster CLO 7 BV, susnommée,  
a payé quarante-neuf virgule six huit huit huit Euros (EUR 49,6888) pour une souscription de quatre mille neuf cent soixante-huit virgule huit huit un huit (4.968,8818) actions de classe A;
75. Harbourmaster CLO 8 BV, susnommée,  
a payé cent vingt virgule zéro zéro huit quatre Euros (EUR 120,0084) pour une souscription de douze mille virgule huit trois sept (12.000,837) actions de classe A;
76. Harbourmaster CLO 9, susnommée,  
a payé deux cent cinquante-six virgule un un huit trois Euros (EUR 256,1183) pour une souscription de vingt-cinq mille six cent onze virgule huit trois quatre neuf (25.611,8349) actions de classe A;
77. Harbourmaster Pro-Rata CLO 2 BV, susnommée,  
a payé deux cent vingt-cinq virgule six un un quatre Euros (EUR 225,6114) pour une souscription de vingt-deux mille cinq cent soixante-et-un virgule un trois sept huit (22.561,1378) actions de classe A;
78. Harbourmaster Pro-Rata CLO 3 BV, susnommée,  
a payé deux cent vingt-cinq virgule cinq zéro cinq cinq Euros (EUR 225,5055) pour une souscription de vingt-deux mille cinq cent cinquante virgule cinq quatre six un (22.550,5461) actions de classe A;
79. Highlander Euro CDO B.V., susnommée,  
a payé cent trente-neuf virgule un deux huit sept Euros (EUR 139,1287) pour une souscription de treize mille neuf cent douze virgule huit six huit cinq (13.912,8685) actions de classe A;

80. Highlander Euro CDO III B.V., susnommée,  
a payé cent vingt virgule neuf trois huit sept Euros (EUR 120,9387) pour une souscription de douze mille quatre-vingt-treize virgule huit six six sept (12.093,8667) actions de classe A;
81. Hollandsche Bank-Unie N.V., susnommée,  
a payé deux cent quatre virgule sept huit trois un Euros (EUR 204,7831) pour une souscription de vingt mille quatre cent soixante-dix-huit virgule trois zéro neuf huit (20.478,3098) actions de classe A;
82. HSBC France, susnommée,  
a payé huit cent vingt-deux virgule zéro trois un deux Euros (EUR 822,0312) pour une souscription de quatre-vingt-deux mille deux cent neuf virgule un deux un deux (82.209,1212) actions de classe A;
83. HSBC BANK PLC Milan Branch, susnommée,  
a payé cent sept virgule neuf cinq huit deux Euros (EUR 107,9582) pour une souscription de dix mille sept cent quatre-vingt-quinze virgule huit deux un huit (10.795,8218) actions de classe A;
84. Hudson CLO 1 B.V., susnommée,  
a payé quatre-vingt-seize virgule zéro zéro six sept Euros (EUR 96,0067) pour une souscription de neuf mille six cent virgule six six neuf quatre (9.600,6694) actions de classe A;
85. Investec Bank plc, susnommée,  
a payé cinquante-trois virgule quatre huit trois sept Euros (EUR 53,4837) pour une souscription de cinq mille trois cent quarante-huit virgule trois six sept huit (5.348,3678) actions de classe A;
86. JP Morgan Securities Limited, susnommée,  
a payé quatre cent quatorze virgule cinq sept un trois Euros (EUR 414,5713) pour une souscription de quarante-et-un mille quatre cent cinquante-sept virgule un trois quatre neuf (41.457,1349) actions de classe A;
87. JPMorgan Chase Bank N.A, susnommée,  
a payé cinq cent trente-neuf virgule zéro huit trois trois Euros (EUR 539,0833) pour une souscription de cinquante-trois mille neuf cent huit virgule trois trois deux (53.908,332) actions de classe A;
88. King's Cross Asset Funding 30 SARL, susnommée,  
a payé quatre virgule neuf neuf six trois Euros (EUR 4,9963) pour une souscription de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule six deux neuf quatre (499,6294) actions de classe A;
89. King's Cross Asset Funding 39 SARL, susnommée,  
a payé quatre-vingt-dix virgule zéro zéro six cinq Euros (EUR 90,0065) pour une souscription de neuf mille virgule six quatre neuf huit (9.000,6498) actions de classe A;
90. Landsbanki Islands hf., susnommée,  
a payé quatre cent cinquante-huit virgule un quatre six trois Euros (EUR 458,1463) pour une souscription de quarante-cinq mille huit cent quatorze virgule six trois (45.814,63) actions de classe A;
91. Leveraged Finance Europe Capital I, susnommée,  
a payé soixante-douze virgule zéro quatre neuf un Euros (EUR 72,0491) pour une souscription de sept mille deux cent quatre virgule neuf un zéro un (7.204,9101) actions de classe A;
92. Leveraged Finance Europe Capital II, susnommée,  
a payé quarante-huit Euros (EUR 48) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule zéro zéro trois (4.800,003) actions de classe A;
93. Leveraged Finance Europe Capital III, susnommée,  
a payé soixante-douze virgule zéro zéro deux six Euros (EUR 72,0026) pour une souscription de sept mille deux cent virgule deux six deux un (7.200,2621) actions de classe A;
94. Leveraged Finance Europe Capital V, susnommée,  
a payé cent soixante-quatorze virgule deux cinq deux Euros (EUR 174,252) pour une souscription de dix-sept mille quatre cent vingt-cinq virgule deux zéro un deux (17.425,2012) actions de classe A;
95. Leveraged Finance Europe Capital IV, susnommée,  
a payé soixante-douze virgule zéro zéro deux six Euros (EUR 72,0026) pour une souscription de sept mille deux cent virgule deux six deux un (7.200,2621) actions de classe A;
96. LightPoint Pan-European CLO 2006 P.L.C., susnommée,  
a payé trente-deux virgule quatre zéro deux deux Euros (EUR 32,4022) pour une souscription de trois mille deux cent quarante virgule deux deux trois deux (3.240,2232) actions de classe A;
97. LightPoint Pan-European CLO 2007 P.L.C., susnommée,  
a payé quatorze virgule trois zéro cinq trois Euros (EUR 14,3053) pour une souscription de mille quatre cent trente virgule cinq deux cinq quatre (1.430,5254) actions de classe A;

98. Lily (Lux) Sàrl, susnommée,  
a payé cinq mille sept cent quarante-quatre virgule un cinq sept sept Euros (EUR 5.744,1577) pour une souscription de cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quinze virgule sept sept six trois (574.415,7763) actions de classe B;
99. Ranelagh Nominees Limited, susnommée,  
a payé trois cent soixante virgule quatre neuf trois cinq Euros (EUR 360,4935) pour une souscription de trente-six mille quarante-neuf virgule trois quatre sept trois (36.049,3473) actions de classe A;
100. Lombard Street CLO I plc, susnommée,  
a payé soixante-et-onze virgule zéro six quatre trois Euros (EUR 71,0643) pour une souscription de sept mille cent six virgule quatre deux cinq huit (7.106,4258) actions de classe A;
101. M&G Dynamic European Loan Fund, susnommée,  
a payé cinquante-neuf virgule zéro neuf quatre sept Euros (EUR 59,0947) pour une souscription de cinq mille neuf cent neuf virgule quatre six sept quatre (5.909,4674) actions de classe A;
102. M&G European Loan Fund Ltd, susnommée,  
a payé cent six virgule zéro trois deux Euros (EUR 106,032) pour une souscription de dix mille six cent trois virgule deux zéro quatre deux (10.603,2042) actions de classe A;
103. Madison Park Funding VI, Ltd, susnommée,  
a payé vingt-neuf virgule cinq quatre sept trois Euros (EUR 29,5473) pour une souscription de deux mille neuf cent cinquante-quatre virgule sept trois trois sept (2.954,7337) actions de classe A;
104. Magi Funding I plc, susnommée,  
a payé trente-sept virgule deux quatre sept six Euros (EUR 37,2476) pour une souscription de trois mille sept cent vingt-quatre virgule sept six deux quatre (3.724,7624) actions de classe A;
105. Malin CLO B.V., susnommée,  
a payé cent cinquante-trois virgule zéro un zéro cinq Euros (EUR 153,0105) pour une souscription de quinze mille trois cent un virgule zéro cinq quatre (15.301,054) actions de classe A;
106. Marquette US/European CLO plc, susnommée,  
a payé soixante et onze virgule sept trois deux neuf Euros (EUR 71,7329) pour une souscription de sept mille cent soixante-treize virgule deux neuf quatre trois (7.173,2943) actions de classe A;
107. Unicredit Mediocredito Centrale SpA, susnommée,  
a payé six cent trente-huit virgule sept zéro neuf cinq Euros (EUR 638,7095) pour une souscription de soixante-trois mille huit cent soixante-dix virgule neuf quatre sept huit (63.870,9478) actions de classe A;
108. Merrill Lynch International Bank Limited, London Branch, susnommée,  
a payé cent seize virgule deux zéro neuf trois Euros (EUR 116,2093) pour une souscription de onze mille six cent vingt virgule neuf deux cinq quatre (11.620,9254) actions de classe A;
109. Mizuho Corporate Bank, Ltd, susnommée,  
a payé six cent quatre-vingt-dix virgule quatre neuf deux huit Euros (EUR 690,4928) pour une souscription de soixante-neuf mille quarante-neuf virgule deux huit un huit (69.049,2818) actions de classe A;
110. N M Rothschild and Sons Limited, susnommée,  
a payé deux cent un virgule six neuf six neuf Euros (EUR 201,6969) pour une souscription de vingt mille cent soixante-neuf virgule six huit cinq neuf (20.169,6859) actions de classe A;
111. Nash Point CLO, susnommée,  
a payé cent trente-trois virgule sept cinq huit deux Euros (EUR 133,7582) pour une souscription de treize mille trois cent soixante-quinze virgule huit deux zéro un (13.375,8201) actions de classe A;
112. Natixis Zweigniederlassung Deutschland, susnommée,  
a payé cinq cent quatre-vingt-six virgule deux zéro neuf sept Euros (EUR 586,2097) pour une souscription de cinquante-huit mille six cent vingt virgule neuf sept quatre huit (58.620,9748) actions de classe A;
113. Neptuno CLO I B.V., susnommée,  
a payé quatre-vingt-seize virgule zéro zéro six sept Euros (EUR 96,0067) pour une souscription de neuf mille six cent, virgule six six neuf trois (9.600,6693) actions de classe A;
114. Neptuno CLO II B.V., susnommée,  
a payé deux cent trente-neuf virgule neuf huit huit neuf Euros (EUR 239,9889) pour une souscription de vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit virgule huit neuf trois trois (23.998,8933) actions de classe A;
115. Oak Hill Credit Alpha Master Fund, L.P., susnommée,  
a payé cinquante virgule cinq huit quatre quatre Euros (EUR 50,5844) pour une souscription de cinq mille cinquante-huit virgule quatre trois sept quatre (5.058,4374) actions de classe A;

116. Oak Hill Credit Opportunities Financing, Ltd, susnommée,  
a payé dix-neuf virgule zéro six deux huit Euros (EUR 19,0628) pour une souscription de mille neuf cent six virgule deux sept neuf huit (1.906,2798) actions de classe A;
117. Oak Hill European Credit Partners I plc, susnommée,  
a payé quatre-vingt-seize virgule zéro zéro six sept Euros (EUR 96,0067) pour une souscription de neuf mille six cent virgule six six neuf trois (9.600,6693) actions de classe A;
118. Oak Hill European Credit Partners II plc, susnommée,  
a payé quatre-vingt-dix-neuf virgule trois sept sept six Euros (EUR 99,3776) pour une souscription de neuf mille neuf cent trente-sept virgule sept six trois deux (9.937,7632) actions de classe A;
119. Prospect Funding I, LLC, susnommée,  
a payé trente-trois virgule cinq trois trois sept Euros (EUR 33,5337) pour une souscription de trois mille trois cent cinquante-trois virgule trois sept quatre neuf (3.353,3749) actions de classe A;
120. Prospero CLO II B.V., susnommée,  
a payé soixante-trois virgule six zéro quatre quatre Euros (EUR 63,6044) pour une souscription de six mille trois cent soixante virgule quatre quatre trois quatre (6.360,4434) actions de classe A;
121. Queen Street CLO I B.V., susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois trois Euros (EUR 48,0033) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois deux six six (4.800,3266) actions de classe A;
122. Coöperative Centrale Raifeisen-Boerenleenbank B.A., Milan, susnommée,  
a payé deux cent quatre-vingt-sept virgule huit huit huit six (EUR 287,8886) pour une souscription de vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-huit virgule huit cinq huit un (28.788,8581) actions de classe A;
123. Rabobank International Paris, susnommée,  
a payé trois cent quatre-vingt-cinq virgule neuf quatre neuf un Euros (EUR 385,9491) pour une souscription de trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze virgule neuf zéro neuf huit (38.594,9098) actions de classe A;
124. Race Point IV CLO Ltd, susnommée,  
a payé six virgule huit huit un huit Euros (EUR 6,8818) pour une souscription de six cent quatre-vingt-huit virgule un sept neuf six (688,1796) actions de classe A;
125. Richmond Partners Master Limited, susnommée,  
a payé soixante virgule zéro zéro quatre deux Euros (EUR 60,0042) pour une souscription de six mille virgule quatre un huit trois (6.000,4183) actions de classe A;
126. RMF Euro CDO III plc, susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois trois Euros (EUR 48,0033) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois trois quatre six (4.800,3346) actions de classe A;
127. RMF Euro CDO IV plc, susnommée,  
a payé quatre-vingt-seize virgule zéro zéro six sept Euros (EUR 96,0067) pour une souscription de neuf mille six cent virgule six six neuf trois (9.600,6693) actions de classe A;
128. RMF Euro CDO V plc, susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois trois Euros (EUR 48,0033) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois trois quatre six (4.800,3346) actions de classe A;
129. Rockall CLO B.V., susnommée,  
a payé cent cinquante-trois virgule un quatre deux un Euros (EUR 153,1421) pour une souscription de quinze mille trois cent quatorze virgule deux un un sept (15.314,2117) actions de classe A;
130. Royal Bank of Scotland plc, susnommée,  
a payé deux cent cinquante virgule quatre cinq huit un Euros (EUR 250,4581) pour une souscription de vingt-cinq mille quarante-cinq virgule huit un trois (25.045,813) actions de classe A;
131. West Register Investments Limited, susnommée,  
a payé deux cent trente-cinq virgule cinq neuf sept trois Euros (EUR 235,5973) pour une souscription de vingt-trois mille cinq cent cinquante-neuf virgule sept deux huit cinq (23.559,7285) actions de classe A;
132. Saltri S.à.r.l., susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois trois Euros (EUR 48,0033) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois trois quatre six (4.800,3346) actions de classe A;
133. Sankaty High Yield Partners II, L.P., susnommée,  
a payé sept virgule quatre cinq cinq trois Euros (EUR 7,4553) pour une souscription de sept cent quarante-cinq virgule cinq deux huit (745,528) actions de classe A;

134. Sankaty High Yield Partners III, L.P., susnommée,  
a payé cinq virgule cinq quatre trois sept Euros (EUR 5,5437) pour une souscription de cinq cent cinquante-quatre virgule trois six six neuf (554,3669) actions de classe A;
135. Sark Master Fund Limited, susnommée,  
a payé cent huit virgule zéro zéro sept trois Euros (EUR 108,0073) pour une souscription de dix mille huit cent virgule sept trois (10.800,73) actions de classe A;
136. Senior Debt Portfolio, susnommée,  
a payé quarante-sept virgule six cinq sept Euros (EUR 47,657) pour une souscription de quatre mille sept cent soixante-cinq virgule sept zéro zéro huit (4.765,7008) actions de classe A;
137. Siemens Financial Services Limited, susnommée,  
a payé trois cent soixante virgule zéro deux cinq Euros (EUR 360,0252) pour une souscription de trente-six mille deux virgule cinq deux un huit (36.002,5218) actions de classe A;
138. Société Générale, susnommée,  
a payé huit cent soixante-dix-neuf virgule zéro sept zéro un Euros (EUR 879,0701) pour une souscription de quatre-vingt-sept mille neuf cent sept virgule zéro un un six (87.907,0116) actions de classe A;
139. Southport CLO, Ltd, susnommée,  
a payé vingt-six virgule quatre neuf sept un Euros (EUR 26,4971) pour une souscription de deux mille six cent quarante-neuf virgule sept zéro cinq (2.649,705) actions de classe A;
140. Stravinsky I P.L.C. (Faxtor), susnommée,  
a payé soixante-dix-huit virgule sept deux deux huit Euros (EUR 78,7228) pour une souscription de sept mille huit cent soixante-douze virgule deux huit trois (7.872,283) actions de classe A;
141. Sumitomo Mitsui Banking Corporation, susnommée,  
a payé trois cent soixante-huit virgule un deux six sept Euros (EUR 368,1267) pour une souscription de trente-six mille huit cent douze virgule six sept zéro sept (36.812,6707) actions de classe A;
142. TowerBrook III, LP., susnommée,  
a payé mille quatre cent soixante-treize virgule neuf trois huit quatre Euros (EUR 1.473,9384) pour une souscription de cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt-treize virgule huit trois neuf sept (147.393,8397) actions de classe B;
143. TowerBrook III (Parallel), L.P., susnommée,  
a payé six cent soixante-quatorze virgule trois neuf zéro cinq Euros (EUR 674,3905) pour une souscription de soixante-sept mille quatre cent trente-neuf virgule zéro quatre sept six (67.439,0476) actions de classe B;
144. TowerBrook Investors III Executive Fund L.P., susnommée,  
a payé trente-neuf virgule zéro six zéro cinq Euros (EUR 39,0605) pour une souscription de trois mille neuf cent six virgule zéro cinq deux cinq (3.906,0525) actions de classe B;
145. Universal Credit S.A. Compartiment A, susnommée,  
a payé cinq cent cinquante et un virgule trois deux neuf un Euros (EUR 551,3291) pour une souscription de cinquante-cinq mille cent trente-deux virgule neuf zéro six trois (55.132,9063) actions de classe A;
146. Universal Credit S.A. Compartiment B, susnommée,  
a payé cent quatre-vingt-seize virgule huit cinq huit quatre Euros (EUR 196,8584) pour une souscription de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-cinq virgule huit trois cinq cinq (19.685,8355) actions de classe A;
147. Universal Credit S.A. Compartiment D, susnommée,  
a payé seize virgule zéro huit un un Euros (EUR 16,0811) pour une souscription de mille six cent huit virgule un zéro six deux (1.608,1062) actions de classe A;
148. Universal Credit S.A. Compartiment W, susnommée,  
a payé vingt-et-un virgule six deux cinq cinq Euros (EUR 21,6255) pour une souscription de deux mille cent soixante-deux virgule cinq quatre six trois (2.162,5463) actions de classe A;
149. Varde Investment Partners, LP, susnommée,  
a payé quarante-huit virgule zéro zéro trois six Euros (EUR 48,0036) pour une souscription de quatre mille huit cent virgule trois cinq huit trois (4.800,3583) actions de classe A;
150. York Global Finance 51 S.à r.l., susnommée,  
a payé deux cent soixante-sept virgule sept quatre cinq sept Euros (EUR 267,7457) pour une souscription de vingt-six mille sept cent soixante-quatorze virgule cinq sept deux huit (26.774,5728) actions de classe B;
151. AIM Services S.à r.l., susnommée,  
a payé zéro virgule zéro zéro neuf cinq Euros (EUR 0,0095) pour une souscription de zéro virgule zéro zéro neuf cinq un huit (0,009518) actions de classe A.
- Total: Trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 32.499,97) payés pour trois millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre vingt-dix-sept (3.249,997) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept Cents (EUR 32.499,97) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ trois mille euros.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

1. Le nombre de membres du conseil d'administration a été fixé à dix (10) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société avec une durée du mandat limitée comme désignée:

- Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Xavier François Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Jeremy Blank, né le 6 décembre 1978 à New York, USA, ayant son adresse à 13 Arthur Rubinstein Street, Apt 16, Tel Aviv, Israël 67191;

- Karim Saddi, né le 27 février 1975 à Beyrouth, Liban, ayant son adresse à 26 Alfriston Road, London W11 6NN, Royaume-Uni;

- Winston Maxwell Ginsberg, né le 5 avril 1967 à Le Cap, Afrique du Sud, ayant son adresse à Flat 8, 69 Onslow Square, London SW7 3LS, Royaume-Uni;

- Gareth Turner, né le 11 février 1964 à Winnipeg, Manitoba, Canada, ayant son adresse professionnelle à c/o Apollo Management, 25 St. George Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni;

- Pepijn Dinandt, né le 15 août 1961 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à Pienzenauer Str. 94, D-81925 München;

- Pamela Knapp, né le 8 mars 1958 à Nuremberg, Allemagne, ayant son adresse à Anderlohrstrasse 30, D-91054 Erlangen, Allemagne;

- BNP Paribas S.A., une société constituée et existant selon les lois de la France, ayant son siège social au 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro CE FR76662042449, représentée par M. Gilles Vanel, né le 20 juillet 1960 à Juvisy-sur-Orge, France, ayant son adresse à 16, Boulevard des Italiens, F-75009 Paris, France, en sa capacité de représentant permanent;

- Harbourmaster Capital Management Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Irlande, avec siège social à 25-28 North Wall Quay, IFSC, Dublin 1, Irlande, inscrite au Registrar of Companies Dublin sous le numéro 349646, représentée par M. Alan Kerr, né le 26 septembre 1971 à Dublin, Ireland, ayant son adresse à 25-28 North Wall Quay, IFSC, Dublin 1, Irlande, en sa qualité de représentant permanent.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société: Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.364.

4. Le mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se terminant en 2014 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12078. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009133005/1530.

(090158219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**Arrivalstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.665.

—  
*Extrait*

- Suite au changement d'état civil, le nom de Mme Claire HOUZE, administrateur de Catégorie A de la Société, est modifié comme suit: Mme Claire FARROW.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARRIVALSTAR S.A.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009130446/14.

(090156758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Metimmo SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg E 2.008.

—  
*Cession de parts*

La soussignée Madame Maria ALVAREZ, femme au foyer, déclare par les présentes céder ses 25 parts de la METIMMO SCI, comme suit:

- à Madame Cécile HAMER, .....	8 parts
- à Madame Denise BESANÇON, .....	8 parts
- à Madame Marie-Françoise BINI, .....	9 parts
Total: .....	25 parts

Ladite cession de parts a eu lieu au montant intégral de 44.000.-€

Suite à cette cession de parts, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

- Monsieur Pierre POOS, .....	3 parts
- Madame Cécile HAMER, .....	30 parts
- Madame Denise BESANÇON, .....	33 parts
- Madame Marie-Françoise BINI, .....	34 parts
Total: .....	100 parts

La présente cession de parts est ratifiée par le gérant, Monsieur Pierre POOS.

L'appartement dans la Résidence "LUXOR" à Pétange, 2-4, rue J.P. Kirchen, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE ET SECTION A DE PETANGE

Numéro 1282/7936, "rte de Longwy", contenant 9 ares 13 centiares

Numéro 941/3984, "rue J.P. Kirchen", contenant 4 ares 04 centiares.

Le lot 012: A/U/81, cave, faisant .....	1,2623/1.000
Le lot 023: A/U/81, parking, faisant .....	3,2403/1.000
Le lot 032: A/U/00, appartement, faisant .....	35,6836/1.000
Le lot 054: B/U/00, garage, faisant .....	6.5089/1.000
Total: .....	46,6951/1.000

qui appartient à "METIMMO SCI"; est estimé pour les besoins de l'enregistrement à 200.000.- €

Pétange, le 26 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2009130659/33.

(090156988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**PRAM, Premierescomite Aline Mayrisch, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 38, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg F 8.111.

—  
STATUTS

**Chapitre 1<sup>er</sup> - Dénomination, siège social, durée, objet**

Les membres fondateurs du PREMIERES ALINE MAYRISCH (PRAM) a.s.b.l.,

- Monsieur GENOT Gilles, étudiant, demeurant à Oberpallen, né le 9.4.1991 au Luxembourg;
- Monsieur FABER Samuel, étudiant, demeurant à Heisdorf, né le 28.3.1990 au Luxembourg;
- Mademoiselle KOX Sophie, étudiante, demeurant à Remich, née le 22.10.1990 au Luxembourg;

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée PREMIERESCOMITE ALINE MAYRISCH (PRAM, en abrégé).

**Art. 2.** Le siège social est établi au 38, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

**Art. 3.** Elle peut s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales compatibles avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une Assemblée Générale.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

**Art. 5.** Sa durée est illimitée, pour autant que le nombre de ses membres actifs ne soit pas inférieur à quatre.

**Art. 6.** Elle a pour but d'organiser des événements en rapport avec l'examen de fin d'études secondaires au Lycée Aline Mayrisch (LAML), de rassembler les élèves des classes de première du LAML intéressés à assister à l'organisation desdits événements et de regrouper différents groupes de travail ayant comme objectif l'organisation d'un événement précis en rapport avec les buts du PRAM.

**Chapitre 2<sup>ème</sup> - Composition de l'association**

**Art. 7.** Le nombre minimum des associés est fixé à 4. Il ne comprend pas les membres d'honneur.

**Art. 8.** Tout élève d'une classe de première au Lycée Aline Mayrisch peut devenir membre actif du PRAM pour la durée de l'exercice social, déterminé à observer les présents statuts et agréés par le Conseil d'Administration. (CA)

**Art. 9.** Toute personne peut devenir membre d'honneur afin de supporter le PRAM financièrement. Néanmoins, les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés. Les membres de l'association peuvent s'en retirer en présentant leur démission. Est réputé démissionnaire l'associé qui a refusé de payer la cotisation annuelle ou ayant omis de la payer trois mois après qu'elle fut réclamée. La qualité de membre de l'association se perd encore par l'exclusion lors de l'Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des voix, dans les cas suivants: 1) lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission grave contraire aux statuts et règlements de l'association 2) lorsqu'un associé s'est rendu responsable d'un acte ou d'une omission de nature à porter atteinte, soit à l'honneur ou à la considération ou à l'honneur d'un associé ou à l'association. En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

**Art. 10.** On n'est membre du PRAM qu'après le versement de la cotisation annuelle.

**Chapitre 3<sup>ème</sup> - Organisation et Gestion**

**Art. 11.** L'association est gérée par un Conseil d'Administration (CA).

**Art. 12.** Le CA est responsable d'établir et de mettre en oeuvre l'orientation stratégique du PRAM. Il assure la gestion quotidienne du PRAM.

**Art. 13.** Le CA décide au sujet de la réalisation directe des événements.

**Art. 14.** L'exercice social commence le 15 juillet et se termine le 14 juillet.

**Chapitre 4<sup>ème</sup> - Le conseil d'administration**

**Art. 15.** L'association est administrée par un conseil d'administration (CA) composée de 4-6 membres. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale (AG) pour le terme d'une année scolaire jusqu'à la prochaine AG. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'AG. Les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants, pour autant que leur nombre n'est pas inférieur à trois, continuent à former un CA ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'AG.

**Art. 16.** Les membres élus du CA se répartissent entre eux les différentes charges. Ils désignent notamment le président, vice-président, secrétaire et trésorier qui doivent avoir accomplis les 18 ans. Le trésorier sera chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Le trésorier présente le compte financier aux réviseurs de caisse et au CA. Les réviseurs de caisse seront désignés par l'AG. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs se remplissent par le vice-président, sinon par le plus ancien des membres du conseil. Le CA peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, associés ou non, rémunérés ou non.

**Art. 17.** Le CA se réunit sur convocation du président, vice-président ou du secrétaire. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions du CA sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents. Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en considération pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption du vote. Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération, doivent s'abstenir de voter. En cas de partage des voix celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Il est tenu par les soins du secrétaire, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises.

**Art. 18.** Le CA a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non.

**Art. 19.** Pour que le CA puisse engager valablement le PRAM, tout engagement doit être signé par deux membres du CA, dont obligatoirement le président ou le vice-président.

### Chapitre 5<sup>ème</sup> - L'Assemblée générale

**Art. 20.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale (AG): 1) la modification des statuts 2) la nomination des administrateurs 3) l'approbation annuelle des budgets et des comptes 4) la dissolution de l'association 5) l'exclusion d'un membre de l'association.

**Art. 21.** L'Assemblée Générale se réunit annuellement à la fin de l'année scolaire.

**Art. 22.** En cas de besoin le CA peut convoquer à chaque moment une AG extraordinaire. Une AG extraordinaire doit avoir lieu endéans les deux mois, lorsque 1/3 des associés en font la demande. Les associés doivent soumettre au président du CA une note écrite précisant leur intention. S'il s'agit d'une question à porter à l'ordre du jour, cette note doit être entre les mains du président du CA 15 jours avant la date de l'AG. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises que si une majorité des 2/3 des voix émises par les membres présents marque son accord pour procéder à un vote sur elles. Aucune résolution en dehors de l'ordre du jour ne peut être prise sur les points indiqués à l'article 18.

**Art. 23.** Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 24.** Tous les associés doivent être convoqués par écrit 8 jours avant la date de l'AG. La convocation doit contenir l'ordre du jour.

**Art. 25.** Il est loisible aux associés de se faire représenter à l'AG par un autre associé, muni d'une procuration écrite. Aucun membre ne peut cependant représenter plus de 2 associés.

**Art. 26.** Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'AG et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 27.** L'AG ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les 2/3 des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des 2/3 des voix. Si les 2/3 membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit: 1) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres sont présents ou représentés, 2) la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des 3/4 des voix.

**Art. 28.** L'AG fixe les cotisations annuelles.

### Chapitre 6<sup>ème</sup> - Divers

**Art. 29.** Dans le cas de dissolution, l'AG désignera 3 liquidateurs et déterminera leur pouvoir. Le patrimoine de l'association, après apurement du passif, sera attribué à une oeuvre de bienfaisance de la Commune de Luxembourg.

**Art. 30.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. final.** Les présents statuts ont été approuvés par les membres du conseil d'administration soussignés réunis à Luxembourg le 14 octobre 2009.

GENOT Gilles / KOX Sophie / FABER Samuel  
*Président / Vice-président / Trésorier*

Référence de publication: 2009131659/108.

(090158878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Valora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.804.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 16 septembre 2009*

*Commissaire aux comptes*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

*Nomination des représentants permanents*

La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 21 juin 2005, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 21 juin 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Bertrange, le 16 septembre 2009.

*Pour VALORA S.A.*

PROCEDIA SARL / CRITERIA S.à.r.l.

*Administrateur / Administrateur*

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

*Représentante permanente / Représentant permanent*

Référence de publication: 2009130487/30.

(090156919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

L'an deux mille neuf, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALTADIS Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67932, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 194 du 23 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, au 9, rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Windhof."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37909. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur ff.* (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009131514/41.

(090158986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Baha Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.300,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.111.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Baha Holdings S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130448/12.

(090157001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Norroy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 548.675,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.113.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Norroy S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130452/12.

(090156999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Promark Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 47.174.

**Cresset S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 41.555.

**Top Fly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 50.382.

—  
*Projet de fusion par absorption*

Au cours de l'année 2009, PROMARK HOLDING S.A et les sociétés CRESSET S.A. et TOP FLY S.A. ont décidé de fusionner. Cette Fusion se fera par absorption des sociétés CRESSET S.A. et TOP FLY S.A. (les "sociétés absorbées") dans PROMARK HOLDING S.A. (la "société absorbante"). A ce jour, PROMARK HOLDING S.A. détient une participation représentant 100% du Capital Social des sociétés CRESSET S.A. et TOP FLY S.A.

Les sociétés PROMARK HOLDING S.A, CRESSET S.A. et TOP FLY S.A sont des sociétés anonymes au titre de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales. Pour les trois sociétés, les situations patrimoniales de référence se réfèrent à la date du 31 juillet 2009.

Cette opération s'effectuera selon les modalités suivantes:

**1. Sociétés participant à la fusion:**

a. Absorbante:

PROMARK HOLDING S.A. dont le siège est situé L-2449 Luxembourg - 8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg B 47174; Capital social entièrement souscrit et libéré pour 31.000,- Euros; divisé en n° 310 actions d'une valeur nominale de 100,- Euros chacune, entièrement versé;

b. Absorbées:

1. CRESSET S.A. dont le siège est situé L-2449 Luxembourg - 8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg B 41555. Capital social entièrement souscrit et libéré pour 3.000.000,- Euros; divisé en n° 30.000 actions d'une valeur nominale de 100,- Euros chacune, entièrement versé.

2. TOP FLY S.A. dont le siège est situé L-2449 Luxembourg - 8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg B 50382; Capital social entièrement souscrit et libéré pour 49.578,70 Euros; divisé en n° 2.000 actions sans mention de valeur nominale.

**2. Statut de la société absorbante.** Après la fusion, les nouveaux statuts de la société absorbante S.A. seront adoptés. Ils seront approuvés lors de l'assemblée générale d'approbation de la présente fusion.

**3. Rapport d'échange.** Compte tenu du fait que la société Absorbante détient 100% du capital des sociétés Absorbées, il est décidé de ne pas fixer un rapport d'échange ni de procéder à une augmentation du capital de la société Absorbante mais d'inscrire dans le bilan de la société Absorbante une prime de réserve de fusion d'un montant correspondant à la différence entre le prix d'acquisition de la participation et la valeur de l'actif net comptable de la société Absorbée tel qu'il résulte des comptes de cette dernière arrêtés au 31 juillet 2009 .

Aucune modalité n'est donc fixée quant à la remise d'actions nouvelles aux actionnaires de la société Absorbée.

**4. Date à compter de laquelle les opérations des sociétés absorbées sont inscrites au bilan de la société absorbante.**

Conformément à l'article 261 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, tous les actifs et tous les passifs des sociétés Absorbées seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.

Les assemblées générales extraordinaires des sociétés Absorbées et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet. A l'égard des tiers, la fusion prend effet à la date de publication des assemblées générales approuvant la fusion sur le <Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations> effectuée conformément aux dispositions de l'Art. 9 de la loi sur les sociétés. Pendant le mois de la publication du projet de fusion sur le Mémorial "C", les actionnaires de la société absorbante PROMARK HOLDING S.A. ont le droit de prendre vision au siège social des documents indiqués à l'Art. 267 paragraphe 1 lettres a) b) c) de la loi sur les sociétés commerciales. Ils peuvent également en obtenir une copie intégrale, gratuitement et sur simple demande.

**5. Traitement éventuellement réserve à certaines catégories d'actionnaires.** Il n'existe aucune catégorie d'actions ou d'actionnaires ayant un traitement particulier ou privilégié.

**6. Avantages particuliers en faveur des administrateurs et des Commissaires aux comptes.** Il n'existe aucun bénéfice ou avantage particulier pour les administrateurs ou les commissaires aux comptes des sociétés participant à la fusion.

**7. Déclaration des administrateurs.** Les administrateurs des sociétés absorbées certifient que tous les actifs et passifs sont vrais, réels et existants dans les sociétés à la date du 31 juillet 2009. Ils déclarent en outre que les sociétés sont fiscalement en règle et que toutes les déclarations requises par les lois et les règlements en vigueur ont été faites en temps utile.

**8. Déclaration de la société absorbante.** En conséquence de la Fusion par absorption, la société absorbante PROMARK HOLDING S.A. prendra en charge la totalité du passif et de l'actif des sociétés absorbées CRESSET S.A. et TOP FLY S.A. existant à la date du 31 juillet 2009, ainsi que les coûts de liquidation des sociétés absorbées.

A l'occasion de la première assemblée générale des actionnaires, la société absorbante PROMARK HOLDING S.A. exonéra des responsabilités les organes administratifs et les commissaires aux comptes des sociétés absorbées CRESSET S.A. et TOP FLY S.A.

La loi du 10 août 1915 telle que successivement modifiée s'appliquera pour toutes les autres dispositions non expressément réglementées par le présent projet de Fusion. Les Conseils d'administration des sociétés participant à la fusion ont approuvé le présent projet de fusion en date du 13 octobre 2009 et entendent donner effet à la fusion à compter de la date de l'assemblée devant notaire.

Luxembourg le 14 octobre 2009.

Lu, approuvé et signé

*Pour le Conseil d'Administration de la société Absorbante / Pour le Conseil d'Administration de la société Absorbée / Pour le Conseil d'Administration de la société Absorbée*

PROMARK HOLDING S.A. / CRESSET S.A. / TOP FLY S.A.

Mme Luisella Moreschi / Mme Patricia Jupille / Mme Frédérique Vigneron

*Un administrateur / Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2009131912/80.

(090161213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

### **Big Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 80.468.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mai 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de nommer à l'unanimité des voix, pour une durée de 6 ans:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 83 Pafebruch à L-8307 Capellen.

Lucien VOET / Maria Keersmaekers / Luc LESIRE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2009130454/13.

(090157469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

### **E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Im Jahre zweitausendundneun, den dreißigsten September.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "E & G FONDS" (die "Gesellschaft") abgehalten, einer Aktiengesellschaft in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz in Munsbach, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz in Junglinster, am 06. September 2000, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 752 vom 12. Oktober 2000 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals geändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2590 vom 14. November 2007.

Die Versammlung wurde um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Alexandra BEINING, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Munsbach eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Solveig JONSDOTTIR-DÄMGEN, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Munsbach.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Nicole SCHOMMER, Privatbeamtin, beruflich ansässig in Munsbach.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte die Vorsitzende die Versammlung für eröffnet und ersuchte den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung wurde jeweils am 29. August 2009 und am 14. September 2009 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im d'Wort und im Tageblatt, sowie im elektronischen Bundesanzeiger am 31. August 2009 und am 14. September 2009 sowie im Amtsblatt zur Wiener Zeitung am 29. August 2009 und am 15. September 2009 veröffentlicht.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, das Versammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von 147.670,635 Aktien, 194 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten ist.

Eine erste Generalversammlung, einberufen durch die im Protokoll der Generalversammlung angegebenen Vorladungen, mit derselben Tagesordnung, welche abgehalten wurde am 28. August 2009, konnte nicht rechtsgültig abstimmen mangels fehlenden Quorums.

Gemäß den Bestimmungen von Artikel 67 und 67-1 des Gesetzes über Handelsgesellschaften kann die gegenwärtige Generalversammlung rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Umstellung der Gesellschaft von einer selbstverwaltenden SICAV im Sinne des Art. 27 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in eine SICAV mit Verwaltungsgesellschaft.

2. Ernennung der LRI Invest S.A. mit Sitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach zur Verwaltungsgesellschaft der SICAV.

3. Änderung von Artikel 9 Nr. 2 Buchstabe g) -Anteilwertberechnung, Artikel 18 Nr. 3 - Rechte der Generalversammlung und Einberufung durch Einfügungen und Streichungen von Textpassagen wie sie im koordinierten Satzungsentwurf zu den gewöhnlichen Geschäftszeiten am Sitz der SICAV bzw. bei der Zentralverwaltungsstelle eingesehen werden können. 4. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaft von einer selbstverwaltenden SICAV im Sinne von Art 27 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in eine SICAV mit Verwaltungsgesellschaft umzustellen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, die Ernennung der LRI Invest S.A. mit Sitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach zur Verwaltungsgesellschaft der SICAV.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 9 Nr. 2 Buchstabe g) der Gesellschaftssatzung zu ändern: In Artikel 9 Nr. 2 Buchstabe g) wird das Wort „12 Monate“ durch „397 Tagen“ ersetzt.

**Art. 9.** Nr. 2 Buchstabe g) lautet zukünftig wie folgt:

„Der Wert von Geldmarktinstrumenten, die nicht an einer Börse notiert oder auf einem anderen geregelten Markt gehandelt werden und eine Restlaufzeit von weniger als 397 Tagen und mehr als 90 Tagen aufweisen, entspricht dem jeweiligen Nennwert zuzüglich hierauf aufgelaufener Zinsen. Geldmarktinstrumente mit einer Restlaufzeit von höchstens 90 Tagen werden auf der Grundlage der Amortisierungskosten, wodurch dem ungefähren Marktwert entsprochen wird, ermittelt.“

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 18 Nr. 3 der Gesellschaftssatzung zu ändern: In Artikel 18 Nr. 3 Satz 2 wird das Wort „ein Fünftel“ durch „ein Zehntel“ ersetzt.

**Art. 18.** Nr. 3 Satz 2 lautet zukünftig wie folgt:

„Sie kann auch auf schriftlichen Antrag von Anteilinhabern, die mindestens ein Zehntel des Vermögens der Gesellschaft repräsentieren, zusammentreten.“

#### *Vierter Beschluss*

Zum Tagesordnungspunkt „4. Verschiedenes“ beschließt die Generalversammlung, dass die vorgenannten Änderungen mit Wirkung zum 1. Oktober 2009 in Kraft treten.

Nachdem zum Tagesordnungspunkt "4. Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: A. BEINING, S. JONSDOTTIR-DÄMGEN, N. SCHOMMER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42621. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 15. Oktober 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009131913/86.

(090161471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

---

**Diagonal Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 174.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.038.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Diagonal Blue S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130456/12.

(090156998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Bridel Lotissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 111.596.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009130458/11.

(090157079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**WP FlexPack Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.530.300,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.442.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il y a lieu de lire le siège social des associés suivants (WP-WPVIII Investors, LP., Warburg Pincus Private Equity VIII, L.P., WP-WPIP Investors, L.P. et Warburg Pincus International Partners, L.P.) comme suit:

1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

De plus, il convient désormais de lire les informations concernant les associés Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V. et Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V. comme suit:

- Warburg Pincus Netherlands Private Equity VIII I, C.V.:

Pays: Pays-Bas

Numéro d'immatriculation: 34166901

Nom du registre: Registre de Commerce d'Amsterdam

Siège social: Fred. Roeskestraat 123, Olympic Pl., 1076EE Amsterdam, Pays-Bas.

- Warburg Pincus Netherlands International Partners I, C.V.: Pays: Pays-Bas

Numéro d'immatriculation: 34146475

Nom du registre: Registre de Commerce d'Amsterdam

Siège social: Fred. Roeskestraat 123, Olympic Pl., 1076EE Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WP FlexPack Holdings*

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

*Mandataire*

Signature

Référence de publication: 2009131268/31.

(090157798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2009.

**"Halm Holdings S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Halm Holdings S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130460/12.

(090156995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Weather Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Turtle Finance SP II S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.734.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Turtle Finance SP I S.à r.l., a company established and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 144.733;

hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole actual shareholder of Turtle Finance SP II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 144.734, (the "Company"), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 542, page 25980 on 12 March 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company from "Turtle Finance SP II S.à r.l." to "Weather Finance II S.à r.l.".

2. Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove.

3. Amendment to the corporate object of the Company and introduction of an additional paragraph to article 3 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows: "Furthermore, the object of the Company is to carry on support activities to affiliated companies which are active in the business of telecommunications, without however entering into any transaction which causes it to be engaged in any activity which would be considered as regulated activity or that would require the Company to have any other license".

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Turtle Finance SP II S.à r.l." to "Weather Finance II S.à r.l."

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Weather Finance II S.à r.l."

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and therefore to insert an additional eight paragraph to article 3 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3. Share capital.** "Furthermore, the object of the Company is to carry on support activities to affiliated companies which are active in the business of telecommunications, without however entering into any transaction which causes it to be engaged in any activity which would be considered as regulated activity or that would require the Company to have any other license."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,150.- Euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

**A comparu:**

Turtle Finance SP I S.à r.l., une société constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.733.

ici représentée par Mr Régis Galiotto, juriste, en vertu d'une procuration lui-donnée sou seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de Turtle Finance SP II S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 144.734 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 janvier 2009, publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 le 12 mars 2009. Les statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Changement du nom de la Société de "Turtle Finance SP II S.à r.l." en "Weather Finance II S.à r.l.".
2. Modification de l'article 1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.
3. Modification de l'objet social de la Société et introduction d'un paragraphe additionnel à l'article 3 des statuts de la Société qui lira comme suit: "Finalement, l'objet de la Société est de mener des activités de support à des sociétés affiliées, qui ont une activité dans le domaine des télécommunications, sans pour autant conclure des transactions qui l'amèneraient à s'engager dans une activité qui serait considérée comme une activité régulée ou qui conduirait la Société à demander l'obtention d'une licence."

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société de "Turtle Finance SP II S.à r.l." en "Weather Finance II S.à r.l.".

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**"Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Weather Finance II S.à r.l.".

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et d'introduire un paragraphe huit additionnel à l'article 3 des statuts de la Société qui lira comme suit: "Finalement, l'objet de la Société est de mener des activités de support à des sociétés affiliées, qui ont une activité dans le domaine des télécommunications, sans pour autant conclure des transactions qui l'amèneraient à s'engager dans une activité qui serait considérée comme une activité régulée ou qui conduirait la Société à demander l'obtention d'une licence."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 1.150.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.GALIOTTO, H.HELLINCKS

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 Octobre 2009. Relation: LAC/2009/42671. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009132259/128.

(090160691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Boiling Bay S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Boiling Bay S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130463/12.

(090156993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Skype Communications, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

## EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 18 septembre 2009, que l'associé unique de la Société a décidé de nommer les quatre personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée, avec effet au 18 septembre 2009:

- Mr Scott Anthony Durchslag, dont l'adresse professionnelle est au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Peter Edmund Foulds, dont l'adresse professionnelle est au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Mr Lauri Paal, dont l'adresse professionnelle est au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
- Mr Neil John Ward, dont l'adresse professionnelle est au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué comme suit:

- Mme Laura Shesgreen, Gérant A,
- Mr Norbert Becker, Gérant;
- Mr Christian Kremer, Gérant;
- Mr Robert Miller, Gérant;
- Mr Scott Anthony Durchslag, Gérant;
- Mr Peter Foulds, Gérant;
- Mr Lauri Paal, Gérant; et
- Mr Neil Ward, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009130671/30.

(090156812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Halm B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 68.100,00.**

Siège de direction effectif: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Halm B.V. S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130466/12.

(090156992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.133.

Le bilan au 31 janvier 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

*Pour la société*

Référence de publication: 2009130467/11.

(090157240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**SEB 10 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.426.

EXTRAIT

Monsieur Sven Per Olov Oerling et Monsieur Lars Friberg ont démissionné de leurs mandats d'administrateur avec effet au 12 mai 2009.

Lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 12 mai 2009 il a été décidé de coopter Monsieur Kjell Norling et Madame Marie Winberg à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Sven Per Olov Oerling et Monsieur Lars Friberg avec effet au 12 mai 2009. Les mandats de Monsieur Kjell Norling et de Madame Marie Winberg prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2011. Monsieur Kjell Norling a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Rudolf Kömen, lors de cette même réunion.

Les nominations de Monsieur Kjell Norling et de Madame Marie Winberg ont été ratifiées à l'assemblée générale des actionnaires, en date du 15 septembre 2009.

Durant cette même assemblée générale des actionnaires, Madame Barbro Lilieholm a été nommée administrateur. Le mandat de Madame Barbro Lilieholm prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président du conseil d'administration

2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

4. Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

Est nommée réviseur indépendant pour la période de 2009/2010:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009131520/31.

(090158733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

---

**Cedar Rock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cedar Rock Holdings S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009130468/12.

(090156990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Borely Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.653.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130470/10.

(090156983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Weather Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Turtle Finance SP I S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.733.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Weather Investments S.p.A., a public limited company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office at via dei Due Macelli, 66, Rome (Italy), 66, 00187 Rome, Italy, registered with Companies' Register of Rome (Registro delle Imprese di Roma) under number 08526731008;

hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party's proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, declares that it is the sole actual shareholder of Turtle Finance SP I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 144.733 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 January 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 542 on 12 March 2009. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, represented as stated herea bove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company from "Turtle Finance SP I S.à r.l." to "Weather Finance I S.à r.l."
2. Amendment of article 1 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 here above.
3. Amendment to the corporate object of the Company and introduction of an additional paragraph to article 3 of the Articles of Association of the Company which shall read as follows: "Furthermore, the object of the Company is to carry on support activities to affiliated companies which are active in the business of telecommunications, without however entering into any transaction which causes it to be engaged in any activity which would be considered as regulated activity or that would require the Company to have any other license".

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "Turtle Finance SP I S.à r.l." to "Weather Finance I S.à r.l."

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Form and Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Weather Finance I S.à r.l."

#### *Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and therefore to insert an additional eight paragraph to article 3 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3. Share capital.** "Furthermore, the object of the Company is to carry on support activities to affiliated companies which are active in the business of telecommunications, without however entering into any transaction which causes it to be engaged in any activity which would be considered as regulated activity or that would require the Company to have any other license".

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,150.- Euros.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy holder known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Weather Investments S.p.A, une société constituée d'après les lois italiennes, ayant son siège social au via dei Due Macelli, 66, Rome (Italy), 66, 00187 Rome, Italie, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Rome sous le numéro 08526731008;

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de Turtle Finance SP I S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 144.733 (la "Société"), constituée suivant acte de M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 542 le 12 mars 2009. Les statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### **Ordre du jour**

1. Changement du nom de la Société de "Turtle Finance SP I S.à r.l." en "Weather Finance I S.à r.l."
2. Modification de l'article 1 des Statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.
3. Modification de l'objet social de la Société et introduction d'un paragraphe additionnel à l'article 3 des statuts de la Société qui lira comme suit: "Finalement, l'objet de la Société est de mener des activités de support à des sociétés affiliées, qui ont une activité dans le domaine des télécommunications, sans pour autant conclure des transactions qui l'amèneraient à s'engager dans une activité qui serait considérée comme une activité régulée ou qui conduirait la Société à demander l'obtention d' une licence."

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

100749

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société de "Turtle Finance SP I S.à r.l." en "Weather Finance I S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Weather Finance I S.à r.l."

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et d'introduire un paragraphe huit additionnel à l'article 3 des statuts de la Société qui lira comme suit: "Finalement, l'objet de la Société est de mener des activités de support à des sociétés affiliées, qui ont une activité dans le domaine des télécommunications, sans pour autant conclure des transactions qui l'amèneraient à s'engager dans une activité qui serait considérée comme une activité régulée ou qui conduirait la Société à demander l'obtention d' une licence."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 1.150.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42670. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 OCT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009132261/127.

(090160707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2009.

**Ambres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.859.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2009*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de Montbrun Révision Sàrl, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 25 septembre 2009.

*Pour la société*

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009130472/17.

(090157463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Aetos Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 129.042.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à Luxembourg en date du 16 Septembre 2009*

1) L'assemblée ratifie, suivant le conseil d'administration du 15 Octobre 2008, la nomination de Madame Joséphine Pallett, demeurant professionnellement 40, Portman Square, Londres, W1H 6DA (Royaume-Uni), en remplacement de Monsieur Michael Twining comme administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009.

2) Sur proposition du conseil d'administration du 12 Août 2009, l'assemblée approuve la nomination de Monsieur Naim Gjonaj, né le 8 Octobre 1973 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, comme nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui aura à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009.

3) Les mandats des administrateurs venant à échéance ont été renouvelés pour une période d'un an:

- Madame Christelle Rétif, administrateur,

demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Pierre Stemper, Président du Conseil d'Administration,

demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Cédric Dubourdiou, administrateur,

demeurant professionnellement 54, avenue Marceau, F-75008 Paris.

4) L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire jusque l'assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2009:

Ernst & Young Luxembourg S.A., 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 88.019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait Conforme

Aetos Lux S.A. Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009130647/32.

(090157126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Patoca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.491.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Ann Christine Forsberg-Hutton, directeur administratif, demeurant 2, Sjokvarnsbacken 10 à S-13171 Nacka (Administrateur de classe A), de M. Carl G. Edlund, directeur général, demeurant 106, Apartado, P-2751-902 Cascais (Administrateur de classe B) et de M. Ernst Übelacker, ingénieur du son, demeurant 10B, Allmendzeilstrasse, D-77694 (Administrateur de classe B) ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130475/19.

(090157471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**ACS Dobfar Generics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.912.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009*

Le Conseil d'administration accepte la démission de Co-Ventures S.A., avec siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009130471/15.

(090157460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Eurothea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 64.273.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009130474/10.

(090156982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Scirocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.901.

*Extrait de transfert de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008 que:

- Madame Maria Isabella Gentili, née le 22 mars 1964 à Bressi (Italie), demeurant au 84, Avenue Beausite, F-06250 Mougins (France)

a cédé:

- 250 (deux-cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société Scirocco S.à.r.l. à Monsieur Hans Pieterman, né le 6 juin 1955 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant au 185, Belgielei, B-2018 Anvers (Belgique)

Suite à ce transfert, les parts sociales de Scirocco S.à.r.l. sont désormais réparties comme suit:

MONSIEUR HANS PIETERMAN . . . . .	500 parts sociales
Total . . . . .	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour SCIROCCO S.A.R.L.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009130509/25.

(090156824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**IRIS Specialized Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.339.

Les comptes annuels au 30 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130482/10.

(090156974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Grupo Marmara Invest (Lux) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.346.

Aux Actionnaires

Je vous fais part de ma démission en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Henri Vanherberghen.

Référence de publication: 2009130483/10.

(090156856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Agorà Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/09.

Signature.

Référence de publication: 2009130485/10.

(090156972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Anfinanz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.739.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2009 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Herr Robert Langmantel, geb. am 15.06.1946 in D-München, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsvorsitzenden für weitere 6 Jahre bestellt.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2009130486/12.

(090156909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---

**Globo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/09.

Signature.

Référence de publication: 2009130488/10.

(090156970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

---